

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2008**

Délibération
n° 2008.11.236

Modification du
tableau des effectifs

LE SIX NOVEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 octobre 2008**

Secrétaire de séance : Véronique DAVY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DESCHAMPS , Nadine GUILLET

Excusé(s) représenté(s) :

RESSOURCES HUMAINES	Rapporteur : Monsieur LOUIS
---------------------	------------------------------------

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
--

La gestion des ressources humaines nécessite la modification du tableau des effectifs suivante :

1/ Direction de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Construction

Division Construction et patrimoine

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°94 du 24 mars 2006, un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer la mission d'adjoint à la conduite d'opérations. L'agent occupant le poste a été titularisé sur le grade de technicien supérieur le 1^{er} octobre 2008.

Pour les besoins du service, il conviendrait de supprimer le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2008.

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°167 du 12 mai 2005, un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer la mission d'ouvrier de maintenance des bâtiments.

Afin de pourvoir au remplacement de l'agent qui occupait ce poste (départ en retraite), il conviendrait de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :
- 7 850 € pour une année et prendrait effet le 1^{er} décembre 2008.

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°143 du 10 juillet 2008, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer la mission d'ouvrier de maintenance des bâtiments.

Afin de pourvoir au remplacement de l'agent qui occupait ce poste (décès), il conviendrait de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :
- 6 865 € pour une année et prendrait effet le 1^{er} décembre 2008.

Division Eau potable et assainissement

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°143 du 10 juillet 2008, un poste de technicien supérieur à temps complet pour assurer la mission de responsable des travaux en régie.

Pour les besoins du service, il conviendrait de supprimer le poste de technicien supérieur et de créer celui d'agent de maîtrise à temps complet.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de :
- 1 660 € pour une année et prendrait effet le 1^{er} décembre 2008.

2/ Direction des Politiques Communautaires

Conservatoire Gabriel Fauré

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°14 du 28 janvier 2000, un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale (PEA) à temps non complet (10 heures) pour assurer les missions de professeur d'électroacoustique. Pour les besoins du service et suite au départ de l'agent en retraite, il conviendrait de :

- supprimer ce poste de PEA à temps non complet (10 heures) ;
- transformer le poste de PEA d'électroacoustique à temps non complet (15 heures), créé par délibération n°53 du 1^{er} février 2007 et actuellement pourvu, en poste de PEA à temps complet (16 heures) ;
- et créer un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique (ASEA) à temps non complet (14 heures).

Cette modification du tableau des effectifs n'entraînerait aucune incidence financière et prendrait effet le 1^{er} décembre 2008.

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°14 du 28 janvier 2000, un poste de rédacteur chef à temps complet pour assurer la mission de responsable de l'action culturelle. L'agent occupant le poste a été titularisé sur le grade d'attaché territorial le 1^{er} juin 2008.

Pour les besoins du service, il conviendrait de supprimer le poste de rédacteur chef à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2008.

3/ Direction des Ressources

Systemes d'information

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°238 du 4 juillet 2002, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour assurer la mission de technicien téléphonie. L'agent occupant le poste a été titularisé sur le grade de technicien supérieur le 1^{er} octobre 2008.

Pour les besoins du service, il conviendrait de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2008.

4/ Direction générale des services

► Le conseil communautaire a créé, par délibération n°167 du 12 mai 2005, un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet pour assurer des missions de secrétariat à la direction générale.

Afin de pourvoir au remplacement de l'agent qui occupait ce poste (mobilité interne), il conviendrait de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de – 8 700 € (charges comprises) pour une année et prendrait effet le 12 novembre 2008.

5/ Direction de l'environnement, du cadre de vie et de la construction, Direction générale et Direction des politiques communautaires

Par ailleurs, compte tenu des besoins des services, il convient de supprimer 6 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe et de créer 6 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Cette modification du tableau des effectifs entraînerait une incidence financière de + 2 580,91 € (charges comprises) pour une année et prendrait effet le 15 décembre 2008.

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines et système d'information du 17 octobre 2008,

Je vous propose :

DE MODIFIER ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

Direction/service	Suppression	Nb	Création	Nb
DECVC/ Construction/patrimoine	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe (TC)	1		
DECVC/ Construction/patrimoine	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (TC)	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (TC)	1
DECVC/ Construction/patrimoine	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (TC)	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (TC)	1
DECVC/Assainissement	Technicien supérieur (TC)	1	Agent de maîtrise (TC)	1
DPC/ Conservatoire G. Fauré	PEA (TNC – 10 heures)	1		
DPC/ Conservatoire G. Fauré	PEA (TNC – 15 heures)	1	PEA (TC)	1
DPC/ Conservatoire G. Fauré			ASEA (TNC – 14 heures)	1
DPC/ Conservatoire G. Fauré	Rédacteur chef (TC)	1		
DR/Systèmes d'information	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (TC)	1		
DGS	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe (TC)	1	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (TC)	1
DECVC/Environnement Espaces Verts	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	2
DECVC/ Déchets ménagers	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1
DPC/ Nautilus	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	2
DG	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget principal de 2008 et aux budgets annexes eau et assainissement 2008.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 18 novembre 2008	Affiché le : 19 novembre 2008